

Lois sur les prêts

Le montant de la dette par tête au Canada a augmenté continuellement à une allure vertigineuse au cours des dernières années et les taux d'intérêt ont augmenté au même rythme. Une augmentation de ¼ ou de ½ p. 100 du taux d'intérêt n'a empêché personne d'emprunter de l'argent et l'augmentation proposée de 1 p. 100 n'aura pas plus de succès étant donné les campagnes de publicité et d'annonce lancées par les banques afin de faire échouer les projets de la Banque du Canada et du gouvernement du Canada.

Tout cela n'est qu'un moyen mécanique d'augmenter la masse monétaire—et cela nuit énormément aux petits hommes d'affaires, aux agriculteurs et aux pêcheurs dont il est question dans le bill.

M. Blenkarn: Vous feriez bien d'y croire.

M. Howard: Mon ami du parti conservateur dit que je fais mieux d'y croire et effectivement j'y crois. Ce problème existe depuis au moins 20 ans à ma connaissance et il n'en a jamais été question pendant la période de 1958 à 1962. Les chiffres les plus récents que j'aie à ma disposition à propos de l'augmentation de la masse monétaire s'appliquent jusqu'au mois de septembre de l'année dernière, bien que les derniers chiffres à être publiés s'appliquent jusqu'à la fin du trimestre terminé en décembre de l'année dernière. Cependant, depuis l'année passée, la masse monétaire a augmenté de 6 à 7 milliards de dollars.

Il est évident que si les presses d'imprimerie fabriquent plus de billets de \$20 et de \$10 que le taux de production ne peut absorber, les billets qui existent déjà perdront de la valeur. Plus il y a d'argent, plus le pouvoir d'achat de chaque dollar diminue. Je suis certain que les députés se rappelleront ce qui est arrivé à Hong Kong il y a quelques années, quand on nous montrait des photos de gens poussant une brouette remplie d'argent pour aller s'acheter un paquet de cigarettes. Apparemment, l'Allemagne s'est trouvée dans la même situation lorsqu'elle a essayé de lutter contre la diminution du pouvoir d'achat en faisant marcher ses planches à billets. Elle n'a réussi qu'à détruire complètement ce qu'elle voulait rétablir. C'est ce qui se passe dans notre pays. Nous ne pouvons nous permettre un tel luxe.

● (1550)

Je pourrais me reporter aux réponses données par le ministre des Finances aux questions qui lui ont été posées aujourd'hui. Je reconnais que la période de questions ne nous donne pas la latitude voulue pour étudier ce problème à fond car, je le répète, cela permet au ministre ou à n'importe quel autre d'avoir le dernier mot sur n'importe quelle question et donc de pouvoir dire ce qu'il veut et ne pas dire ce qu'il ne veut pas dire ou d'éluder certaines questions ou encore de glisser certaines déclarations. C'est ce que le ministre a fait aujourd'hui. Il n'a pas cherché à s'attaquer au problème très grave que nous allons connaître si nous laissons se poursuivre ce genre d'activités fiscales. Le ministre a dit que la question de la masse monétaire l'inquiétait et qu'il la laisserait seulement s'accroître au niveau voulu, pas trop, mais juste assez, sans dire exactement ce qu'il entendait par là.

Le ministre n'en avait aucune idée car ce sont les banques qui décident de l'ampleur de la masse monétaire. Elles prennent cette décision d'après la quantité d'argent

[M. Howard.]

qu'elles peuvent prêter d'un trait de plume ou passer aux gens qui désirent emprunter. Peu importe quel est le taux d'intérêt car la banque ne perd jamais. Si la banque doit, dans certains cas payer 8½ p. 100 d'intérêt pour les dépôts à terme, elle récupère cet argent sur celui qu'elle prête moyennant 2 ou 3 p. 100 en plus, histoire de faire un bénéfice et de mettre de côté un peu plus d'argent à prêter, ce faisant, elle aggrave encore l'inflation.

En ce qui concerne le bill et la mesure dans laquelle il règle le problème, on peut dire qu'on ne nous a encore rien proposé qui nous permettra de nous sortir de ce marasme financier. Nous n'avons pas été saisis d'amendements à la loi sur les banques qui nous permettraient de nous attaquer au nœud du problème. Nous étudions un bill qui concerne les pêcheurs, les agriculteurs et les petits hommes d'affaires. Je n'ai pas l'intention de répéter le discours que j'ai fait l'autre jour si ce n'est pour dire que nous avons la responsabilité d'établir un taux d'intérêt fixe si nous avons l'intention de garantir les prêts au moyen de ce bill. Les banques et les institutions de prêts ne peuvent y perdre et nous devons dire à ceux qui empruntent en vertu de cette loi qu'ils peuvent le faire, et à un taux d'intérêt fixe.

J'estime qu'un taux de 6 p. 100 est suffisant, bien qu'il ait été fixé arbitrairement. Le projet de loi devrait préciser cela. Nous devrions aussi y inclure une disposition interdisant aux institutions prêteuses de refuser une demande de prêt, sauf pour d'excellentes raisons quant à la rentabilité de l'entreprise de l'emprunteur éventuel. Ces institutions ne devraient pas pouvoir refuser sous prétexte que le taux d'intérêt est insuffisant et que le profit qu'elles en tireraient serait trop mince. Les agriculteurs, les pêcheurs et les petits commerçants sont des groupes d'autant plus méritants dans notre société qu'ils n'ont aucune influence. Je suis certain qu'après les décisions prises pendant le week-end et les discussions que nous avons eues à la Chambre aujourd'hui, tous les partis appuieront mon idée. Nous devrions inscrire dans ce bill un taux d'intérêt fixe et y insérer un article interdisant aux institutions prêteuses de refuser une demande, sauf pour des motifs sérieux et valables au point de vue affaires.

Il faudrait pour cela, sauf erreur, que la Chambre se forme de nouveau en comité plénier. Les changements nécessaires pourraient être apportés aux articles 2, 7 et 9. Si la Chambre est d'accord, sans doute faudra-t-il, le moment venu, modifier d'autres articles. Afin que nous aidions les agriculteurs, les pêcheurs et les petits commerçants en fixant le taux d'intérêt, je propose, avec l'appui du député de Comox-Alberni (M. Barnett):

Que le bill C-14, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier pour qu'il remette à l'étude les articles 2, 7 et 9.

M. Peter Reilly (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ignorais naturellement que le député de Skeena (M. Howard) présenterait un amendement maintenant. Je dois donc en parler sans avoir trop eu le temps de me renseigner à son sujet. Toutefois, le député semble avoir indiqué qu'il préconise surtout un taux fixe d'intérêt. Je m'en voudrais de le désapprouver sur ce point. Mes collègues recommandent une approbation totale. Très bien. Nous approuverons l'amendement pour ce qui est de l'intérêt fixe.